



DECLARATION DE CONFORMITE CE

selon la directive Machines 2006/42/CE

Le fabricant

Fröling Heizkessel- und Behälterbau Ges.m.b.H., A-4710 Grieskirchen, Industriestraße 12

déclare ici sous son entière responsabilité que la machine décrite ci-après :

Désignation : Chaudière à gazéification de bois
Modèles : S1 Turbo 15, S1 Turbo 15S, S1 Turbo 20
S1 Turbo 15 F, S1 Turbo 15 FS, S1 Turbo 20 F
Fonction : Chaudière de chauffage pour combustibles solides conforme à l'EN 303-5
Représentée dans : Numéro(s) de projet P100238

est conforme aux dispositions des directives CE 2006/42/CE (directive Machines), 2006/95/CE (directive Basse tension) et 2004/108/CE (directive CEM) et notamment aux références pertinentes suivantes :

EN ISO 12100:2010	Sécurité des machines – Principes généraux de conception – Appréciation du risque et réduction du risque
EN 60335-2-102:2006 + A1:2010	Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-102: Règles particulières pour les appareils à combustion au gaz, au mazout et à combustible solide comportant des raccordements électriques
EN 61000-6-2:2005	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 6-3: Normes génériques – Norme sur l'émission pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère
EN 61000-6-3:2007 + A1:2011	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 6-3: Normes génériques – Norme sur l'émission pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère

La documentation technique de la présente machine est gérée par :

Fröling Heizkessel- und Behälterbau Ges.m.b.H., A-4710 Grieskirchen, Industriestraße 12

Cette déclaration n'est valable qu'en association avec une déclaration de remise (voir au dos) signée et dont tous les points ont été vérifiés. Cette déclaration perd toute validité en cas de transformation et modification apportée à la machine ainsi qu'en cas de non-respect des instructions fournies dans les notices d'utilisation et de montage correspondantes. La présente déclaration de conformité ne s'applique pas aux composants étrangers incorporés non issus de la gamme de produits Fröling.

Grieskirchen, 08.09.2015

i. A. 

Ing. Andreas Hager, Technischer Leiter

C0320315_fr

DÉCLARATION DE REMISE

jointe à la déclaration de conformité

Numéro de client :						
Adresse du client (lieu d'installation) :			Installateur / chauffagiste / mise en service par :			
Type de chaudière	<input type="checkbox"/>	S1 Turbo 15	<input type="checkbox"/>	S1 Turbo 15S	<input type="checkbox"/>	S1 Turbo 20
	<input type="checkbox"/>	S1 Turbo 15 F	<input type="checkbox"/>	S1 Turbo 15 FS	<input type="checkbox"/>	S1 Turbo 20 F
Numéro de série						
Les points suivants ont été exécutés :						
<input type="checkbox"/>	Formation sur l'utilisation de l'installation conformément à la documentation					
<input type="checkbox"/>	Formation sur l'inspection et le nettoyage conformément à la documentation					
<input type="checkbox"/>	Formation sur le fonctionnement et le contrôle des dispositifs de sécurité conformément à la documentation					
<input type="checkbox"/>	Vérification de l'intégralité des documents exigés et remise de ces documents					
<input type="checkbox"/>	Exécution de la première mise en service et établissement du rapport correspondant					
<input type="checkbox"/>	Plaque signalétique posée					
<input type="checkbox"/>	Aucun vice de sécurité constaté					
Remarques :						
<input type="checkbox"/>	Toute modification apportée à la chaudière, en particulier la désactivation ou la suppression de dispositifs de sécurité, entraîne l'invalidation de la garantie et de la conformité CE.					
<input type="checkbox"/>	Le numéro SAV du fabricant a été communiqué.					
Date		Signataire habilité		Technicien de mise en service		
La déclaration de conformité CE n'est valide qu'avec une déclaration de remise signée et correctement renseignée dans le cadre d'une mise en service. Le document original doit être conservé sur le lieu de mise en place. Les techniciens qui effectuent la mise en service sont priés de renvoyer à la société Froling une copie de la déclaration de remise avec la carte de garantie. Si la mise en service est effectuée par le service après-vente de Froling, la validité de la déclaration de remise est indiquée sur le justificatif de prestations du service après-vente.						

C0320315_fr